

2018_CT2_328

OBJET : Ressources - Finances - AVIS - Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix - Clôtures d'opérations d'investissement

Le 11 octobre 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 5 octobre 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMEN Mireille – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SERRUS Jean-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MORBELLI Pascale – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CIOT Jean-David donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – DAGORNE Robert donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane donne pouvoir à SUSINI Jules – PELLENC Roger donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – PIZOT Roger donne pouvoir à ALBERT Guy – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SALOMON Monique donne pouvoir à HOUEIX Roger – TERME Françoise donne pouvoir à MERGER Reine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMAROUCHÉ Annie – BACHI Abbassia – BORELLI Christian – CANAL Jean-Louis – CRISTIANI Georges – de BUSSCHERE Charlotte – FERAUD Jean-Claude – GARELLA Jean-Brice – JOISSAINS Sophie – LEGIER Michel – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TRAINAR Nadia – ZERKANI-RAYNAL Karima

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Ressources
Finances**

■ Séance du 11 octobre 2018

02_1_09

■ **Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix - Clôtures d'opérations d'investissement**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :



RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Finances et Administration Générale

■ Séance du 18 Octobre 2018

8521

■ Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix - Clôtures d'opérations d'investissement

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Les autorisations de programme à clôturer suite à des fins ou des fusions d'opérations sont les suivantes

Opération fils/ Exécution/ Op Nature	LIBELLE OPERATION	Montant opération 01.01.2018	Mandaté au 31.12.2017	RAF prévisionnel au 31.12.2017
Culture et équipements culturels				
DI481AP	Fonds de concours équipements culturels	5 700 000	3 863 208	1 836 792
Sports et équipements sportifs				
DI471AP	FDC aux communes - Construct. Et rénov. éqpmnts sportifs	20 000 000	13 795 001	6 204 999
Grand Site Sainte Victoire et Espaces Naturels				
DI260AP	Aides aux communes pour les travaux en forêt communales	270 000	123 946	146 054
Infrastructures mobilité et stationnement				
DI724AP	FDC Voiries/Réseau	1 466 000	1 126 316	339 684
Habitat				
DI712AP4	Aide à la pierre 2009	3 628 435	3 602 867	25 568
DI718AP	Fonds de concours aux communes	12 000 000	9 311 352	2 688 648
DI711AP3	Subventions équipement logeurs 2009	2 033 105	1 840 974	192 131
Urbanisme				
DI550AP2	SCOT concertation/communication	180 000	158 166	21 834
DI550AP	SCOT rapport de présentation	230 000	200 641	29 359
Valorisation territoire ITER				
DI397AP	ITER - subvention d'équipement	75 000 000	75 000 000	0

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-3 et R.2311-9;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération n°HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n° HN 040-173/16/CM du 28 avril 2016 du Conseil de la Métropole portant intégration de la situation des Autorisations de Programme et d'Engagement au 31/12/2015 dans la gestion de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°FAG 030-4079/18/CM. du Conseil de la Métropole du 28 juin 2018 portant ouverture, modification et clôture d'autorisation de programme au Budget Primitif Métropolitain Fractionné, Territoire du Pays d'Aix.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la clôture des opérations listées ci-dessus.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_328-DE
Date de télétransmission : 19/10/2018
Date de réception préfecture : 19/10/2018

Délibère

Article unique :

Sont approuvées les clôtures des autorisations de programme du Territoire du Pays d'Aix telles que proposées ci-dessus.

Pour enrôlement,

OBJET : Ressources - Finances - AVIS - Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix - Clôtures d'opérations d'investissement

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	69
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	69
Majorité absolue	35
Pour	69
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 16 OCT. 2018

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_328-
DE
Date de télétransmission : 19/10/2018
Date de réception préfecture : 19/10/2018